

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS



Vacances, ne pas oublier :

- *Le masque et les palmes*
- *La bouée...*
- *Les chaussures de marche*
- *Les cordes d'escalade*

A faire dès la rentrée :

- *Organiser l'action contre les décrets loi Fillon, contre les HSA*
- *Les forfaits UNSS*
- *Les installations*
- *Se syndiquer*

MIEUX VAUT PRÉVENIR LES PARENTS
QUE GUÉRIR LES ENFANTS.



RECHERCHE ET PRÉVENTION

- La MAIF s'est toujours préoccupée d'agir en amont de l'accident, en mettant en œuvre une politique active de prévention auprès des élèves, des enseignants et des particuliers.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

Le **SNEP** reste
ouvert
tout
l'été



Enquête du SNEP à propos du Bac

Après 3 ans d'expérience et de mise en oeuvre du nouveau Bac lycée, le SNEP soucieux de faire le bilan des pratiques et du degré de satisfaction des équipes enseignantes, vous propose une enquête en ligne pour tenter d'y repérer les points intéressants ou problématiques. Cette enquête est ouverte à tous les collègues de lycée, qu'ils soient syndiqués ou pas. Elle peut être remplie de manière individuelle ou collective. Il vous faudra moins d'une minute pour y répondre.

<http://www.snepfsu.net/enquete/index.php3>

SOMMAIRE

• Edito.....	p. 3
• Programmes collège.....	p. 4
• Evaluation voie professionnelle.....	p. 4
• Décrets loi Fillon.....	p. 5
• L'EPS attaquée.....	p. 5
• Mouvement intra.....	p. 6
• Fonction publique.....	p. 6
• Indemnité de sommet de grade.....	p. 7
• Prestations familiales.....	p. 7
• Paris 2012.....	p. 8
• Equipements.....	p. 9
• Concours de recrutement.....	p. 9
• MJSVA.....	p. 10
• Tribune libre.....	p. 10
• Forum international.....	p. 11
• EPS et santé.....	p. 11

Edito

**La sortie n'est pas satisfaisante,
La rentrée ne le sera pas !**

La loi Fillon ne sera globalement pas infléchie, c'est une certitude.

Les projets de décrets qui nous ont été successivement présentés, varient peu ou pas, des propositions initiales du cabinet Fillon. Comment pourrait-il en être autrement alors que l'essentiel des orientations les plus contestées demeurent et qu'aucun moyen supplémentaire n'est dégagé. Voilà ce que nous aurons à affronter, dès maintenant, lors de l'examen des textes au Conseil Supérieur de l'Education et à la rentrée, au moment de leur mise en oeuvre. Ne nous voilons pas la face. La volonté de négocier, largement affichée par le ministre, ne tient pas, faute d'idées en prise sur les besoins de l'école et de moyens. Le décor est planté ; la rentrée 2005 se présente comme le prolongement de l'année qui vient de s'écouler : sous les auspices de la contestation et de la lutte.

Somme toute, ces orientations confirment ce que nous avons dit après avoir entendu le discours du Premier Ministre : continuité et fermeté pour affronter une opinion publique qui désavoue de plus en plus massivement les orientations gouvernementales; ce remaniement ministériel n'est qu'un leurre...qui ne trompe personne !

Il est clair qu'il faut se préparer à une rentrée active, sans laisser de répit à un Ministre qui a donc décidé d'ignorer les mouvements revendicatifs. Nous allons devoir lui rappeler, ainsi qu'aux élus qui le soutiennent, que, comme d'habitude, nous ne resterons pas sans réagir au « détricotage » du service public d'éducation. C'est bien la qualité de celui-ci qui en est l'enjeu. Il est temps maintenant pour le gouvernement d'entendre nos propositions.

C'est donc dès la prérentrée qu'il va falloir se réunir et déjà entamer les actions afin de ne laisser aucun répit au Ministre, lui signifiant qu'il faudra compter avec l'engagement des personnels.

C'est avec cet état d'esprit que nous entamons le mois de juillet dans la perspective d'une rentrée offensive. Les vacances attendues doivent être pleinement goûtées, c'est toujours ce qui donne du ressort lors de la reprise.

Bonnes vacances à toutes et tous.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 24 Juin 2005

«RELECTURE» DES PROGRAMMES DU COLLÈGE : le corps d'inspection veut-il dialoguer ?

Dans le bulletin n°734 du 23 avril, nous avons dit «vouloir rester optimistes, et attendre un nouveau document». Bien sûr le dernier projet de texte communiqué a évolué de façon intelligente. Les rédacteurs ont pris en compte certaines des remarques faites par le SNEP (1) qui pouvaient s'inscrire dans leur approche et améliorer son contenu mais ont récusé celles portant sur le fond des divergences (cf. bul 734). C'est pourquoi le CDN du SNEP des 19 et 20 mai dernier après réflexion collective a considéré que le projet définitif soumis à notre appréciation n'était pas acceptable en l'état.

Nous l'avons fait savoir au responsable du groupe de rédaction ainsi qu'au Doyen de l'Inspection générale qui, contrairement à ce qu'il écrit au SNEP dans un courrier en date du 26 mai dernier (2), est depuis le lancement de l'opération «relecture» très impliqué dans le dossier.

Le directeur de la DESCO et le Cabinet du précédent ministre ont été informés de notre position. Le précédent ministre a décidé de retirer l'examen de ce texte du CSE de juin disant souhaiter une amélioration des propositions. Quelle sera l'attitude du nouveau ministre ?

Rappelons que ce texte n'étant applicable qu'à la rentrée 2006, nous avons largement le temps de réfléchir en commun aux moyens de dépasser les contradictions actuelles. Encore faut-il que les différents partenaires engagés dans cette aventure considèrent que l'intérêt de la discipline et de la profession est dans la recherche d'éventuels compromis.

Du côté de l'inspection générale, cette logique ne semble plus de mise. C'est ce que semble exprimer le Doyen dans un courrier adressé au SNEP le 8 juin dernier, en réponse à une demande de rencontre : «Le groupe (des IG) n'a pas vocation à rechercher une synthèse de ses analyses et avis avec ceux d'une organisation représentative». C'est dans cet état d'esprit que l'IG accepte bien volontiers de nous entendre...

On le sent bien, depuis un certain temps du côté de l'inspection, le SNEP dérange, irrite. On en vient implicitement à mettre en cause sa légitimité d'acteur très majoritaire, le champ de ses interventions, à contester son intelligence collective, bref son rôle social sur le terrain de l'EP, lui qui est le syndicat de l'éducation physique ! Un esprit de revanche plane sur le dialogue nécessaire et actuellement refusé. En fait «l'affront» du retrait du programme 95 n'est

jamais passé pour certains. Le dépit et l'amertume prennent le pas sur la raison, nous vivons des «temps déraisonnables».

Cela est confirmé par les propos tenus par certains inspecteurs lors de rencontres formelles ou informelles dans les académies ou ailleurs. Y aurait-il une campagne anti-SNEP en préparation ? Les positions du SNEP sur les programmes comme sur d'autres sujets sont le résultat de débats tant internes qu'externes au syndicat, toujours larges et approfondis.

Nos avis sont toujours révisables. Nous l'avons déjà montré, à condition qu'il y ait un véritable dialogue, que des réponses sérieuses soient apportées aux questions que nous posons, qu'on s'attache à démontrer de façon argumentée que nos positions sont fausses, incohérentes ou encore fragiles. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'institution pédagogique a la fâcheuse tendance à vouloir régler les incontournables et nécessaires controverses éducatives et pédagogiques par la voie administrative ou réglementaire.

Il n'est pas dans notre culture syndicale de nous démettre et encore moins de nous sou-

mettre. Le SNEP, toujours prêt à reprendre la discussion, a donc décidé d'ouvrir le chantier des programmes en EPS. Il constitue en ce moment un collectif pluriel de réflexion et de travail composé d'enseignants-chercheurs, d'experts de la discipline, de professionnels de l'EPS; Avec lui et dans la clarté et la transparence, il mettra en discussion dans la profession la question des programmes en EPS comme outil incontournable de la réussite de tous les élèves dans le champ qui est le nôtre.

(1) Une note argumentée avait été adressée au responsable du groupe de rédaction le 25/5/05

(2) «Je dois vous signaler qu'à ce jour le Directeur de la DESCO n'a pas sollicité l'avis du groupe EPS de l'inspection générale sur le(s) texte(s) (programmes collège) qui circule(nt) actuellement !»

Alain BECKER
alain.becker@snepsu.net



EVALUATION VOIE PROFESSIONNELLE *Les équipes péda. mises en difficulté*

Le 12 mai, le CSE a examiné l'arrêté sur l'évaluation aux examens EPS de la voie professionnelle (voir bul. 737). Le SNEP avait demandé que ce texte sorte rapidement au BO ainsi que la note de service précisant les modalités d'évaluation, les épreuves, etc.

Le directeur de la Desco, M.Gérard, a été, depuis, nommé directeur de cabinet du nouveau ministre. La nomination de son successeur n'ayant pas été immédiate, les textes tardent à sortir.

Précisons que malgré nos demandes, nous n'avons été destinataires d'aucun avant projet de note de service. Les collègues des LP et SEP sont donc mis dans de très mauvaises conditions pour préparer la rentrée scolaire puisqu'ils n'ont aucun texte officiel sur lesquels s'appuyer pour organiser les regroupements élèves, prévoir les APSA enseignées, réserver les installations, anticiper sur les épreuves d'examens, etc. De procédures et nouvelles épreuves (1) devraient donc être mises en place sans qu'elles aient été largement expérimentées, et pire, sans même qu'elles soient connues avant la fin juin (Le SNEP avait demandé qu'elles soient publiées au plus tard fin mai). Le SNEP intervient auprès du cabinet pour dénoncer ce retard et pose la question du sérieux d'une application dès 2005/2006 ! Si le ministère entend malgré tout mettre en place cette nouvelle évaluation dès la rentrée, il faut prévoir d'ores et déjà des stages pour les enseignants d'EPS concernés et des procédures de régulation – modification (éventuelle) des épreuves dès la fin de la première année pour prendre en compte l'avis de la profession (le débat et la collecte des réactions doivent donc être organisés).

Le SNEP a publié sur son site le texte de l'arrêté non officiel (projet soumis au CSE intégrant les amendements acceptés par la Desco).

(1) Nous ne savons même pas si pour le bac pro, les épreuves seront les mêmes que pour le bac général et techno., si elles seront différentes entre CAP/BEP et Bac Pro. !!

Le 21 juin 2005
Serge CHABROL
serge.chabrol@snepsu.net



LOI FILLON : LE NOUVEAU MINISTRE MET EN ŒUVRE

Après avoir hésité ou plutôt fait mine d'hésiter, le nouveau ministre apparaît bien comme décidé à mettre en œuvre l'essentiel des axes de la loi Fillon, ... pendant les vacances.

Les conseils supérieurs de l'éducation prévus les 16 et 30 juin ont été annulés, mais un CSE est convoqué pour le 7 juillet. A ce jour (27 juin) nous n'avons toujours pas reçu les projets de décrets précis qui y seront présentés. Mais il apparaît que le seront ceux sur :

- les bourses au mérite
- les handicapés
- les BTS pour les bacs pro
- les lycées des métiers
- l'apprentissage
- les langues vivantes

Ceux-ci auraient pu varier par rapport aux propositions Fillon.

- **Haut conseil de l'éducation** : des modifications devraient être apportées prenant en compte quelques demandes syndicales, tenant compte partiellement de nos critiques. Il devrait comprendre une commission d'évaluation sur le mode du Haut conseil d'évaluation de l'école dont nous avons demandé le maintien. En revanche, le ministère refuse une commission

de bilan et de réflexion en amont de la construction des programmes.

Ce sont donc bien 9 «sages» désignés qui proposeront le contenu du socle et le cadrage des programmes au Ministre !

Le décret sur le collège est rebaptisé «*Décret relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école et au collège*». Contrairement aux déclarations de de Robien,



le soutien n'est pas déconnecté du socle. Le socle commun opposé à la culture commune dispensée à tous, socle excluant l'EPS, demeure en l'état ! Tous les dispositifs d'aide, soutien, PPRE sont liés à cet article. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu!

En ce qui concerne le décret sur le fonctionnement des EPLE, qui transforme les CA, renforce le rôle de la commission permanente, donne des pouvoirs accrus au chef d'établissement, institue le conseil pédagogique, il semble que le ministère hésite. Nous ne savons ni si ce texte sera présenté ou retardé, ni son contenu exact. Même si quelques modifications positives apparaissent sur certains textes suites aux interventions syndicales auprès du ministère, sur le fond du dossier et en particulier sur le cœur de la réforme Fillon qu'est la définition d'un socle commun de compétences et connaissances appauvri et utilitariste, pas de changement d'orientation.

L'action devra donc se poursuivre, mais personne n'en doutait après la composition du «nouveau» gouvernement !

Serge CHABROL
serge.chabrol@snefpsu.net

ITALIE, PAYS BAS : L'ÉDUCATION PHYSIQUE ATTAQUÉE

Exclure l'EPS du «socle des disciplines fondamentales», la rendre facultative aux examens, c'était le projet du ministre français de l'éducation ; nous l'avons contraint à reculer sur le second point. Mais il n'y a pas qu'en France que la «contre-réforme» libérale conteste les contours et la surface du service public d'éducation : les homologues italiens et néerlandais de l'ex-ministre Fillon ne manquent pas d'imagination dans ce domaine :

● La proposition de la ministre italienne de l'éducation Letizia Moratti a le mérite d'être claire et directe. L'horaire d'éducation physique des lycéens passerait de 2h à 1h.

● Celle du ministre néerlandais de l'éducation MJA van der Hoeven est plus «subtile». En supprimant la référence à des horaires réglementaires d'éducation physique et en laissant chaque établissement secondaire décider de l'horaire d'EP de ses élèves, on n'attaque pas franchement l'éducation physique, mais on crée les conditions d'une diminution générale de son volume horaire.

Alertés par l'EUPEA, association européenne de l'éducation physique au sein de laquelle le SNEP représente la France, nous avons réagi par une lettre aux ministres concernés leur demandant de revoir leur projet. [Extraits] « ... Nous avons été récemment informés par nos collègues Italiens du projet de votre gouvernement de réduire le nombre d'heures allouées à l'éducation physique des élèves, de deux heures à une seule heure par semaine. Il nous apparaît que ce choix traduit une vision étriquée des exigences d'un système éducatif moderne », « ... Nous avons été récemment informés par nos collègues hollandais de votre proposition de supprimer la référence réglementaire aux horaires d'EP dans l'enseignement secondaire, et de laisser chaque école décider du nombre d'heures d'éducation physique de ses élèves. Il nous apparaît que ce choix met en danger l'enseignement de cette discipline » « ... Pour toutes ces raisons, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir reconsidérer votre projet pour l'éducation physique, et de renoncer à cette décision aux effets très négatifs pour la jeunesse... »

Ne nous faisons pas d'illusions sur la portée réelle de l'intervention de syndicats ou associations étrangères sur la politique d'éducation de tel ou tel pays. Néanmoins, depuis sa création en 1991, l'EUPEA est intervenue à de nombreuses occasions, en son nom propre et par le canal de ses membres représentant 29 pays, pour apporter un soutien aux associations de divers pays européens dans lesquelles l'EP était menacée. Les associations concernées nous ont souvent dit que le «lobbying européen» de l'EUPEA surprend, mais a un poids indubitable dans les décisions finales. Bien souvent, conjugué à une action nationale forte, cette intervention contribue à mettre en échec les projets néfastes pour l'éducation physique.

Plus que jamais, c'est l'échange, l'action et la solidarité qui permettent de faire aboutir nos revendications.

Michel FOUQUET
michel.fouquet@snefpsu.net



LES HSA, LE MOUVEMENT INTRA ET L'AFFECTATION DES TZR

La phase intra du mouvement n'est pas terminée dans les académies, nous ne sommes donc pas en mesure d'en faire un bilan exhaustif mais nous savons déjà que La préparation du mouvement intra 2005 s'est caractérisée dans la grande majorité des académies par une insuffisance de postes en établissement pour faire face aux affectations obligatoires (les mesures de carte scolaire, les entrants de l'inter et les réintégrations diverses...) Pourtant les besoins en EPS existent Ce faible nombre de postes est lié aux suppressions massives de postes en établissements et à leur remplacement par des BMP et une augmentation d'HSA.

Cette situation a été aggravée ponctuellement par le blocage ou le gel de certains postes au dernier moment, à la demande de certains chefs d'établissement qui n'ont pas tardé à comprendre l'étendue des pouvoirs que leur confère la déconcentration sur le recrutement des personnels.

Ainsi, par exemple en EPS:

- 29 mesures de carte scolaire ont été prononcées à Lille, 31 à Montpellier, 12 à Toulouse...
- 21 postes EPS sont supprimés à Amiens, 9 à Limoges, 39 à Nancy, 12 à Nantes, 29 à Rennes...
- 106 postes étaient mis au mouvement pour 126 collègues à affecter dans l'Académie d'Amiens, 120 pour 150 collègues à Lille, 57 pour 75 collègues à Montpellier, 41 pour 60 collègues à Rennes, 54 pour 104 collègues à Toulouse...

A l'arrivée de nombreux entrants de l'inter arrivent sur zones de remplacement et la mobilité des collègues au sein des académies est ainsi réduite. Le nombre des TZR augmente de 5% (Créteil) à 62.5% (Limoges), la plupart des académies à part l'académie de Clermont-ferrand et celle d'Orléans qui perdent quelques TZR, voient leur potentiel augmenter de 15 à 30%. Les actions que nous menons depuis plusieurs mois dans les académies contre les HSA et pour les créations de postes ont porté leurs fruits lorsque les rectorats ont accepté d'introduire dans le mouvement certains des postes dont nous avons proposé la création. Mais cette bataille n'est pas terminée car il faut maintenant faire implanter un maximum de postes à l'année pour affecter les TZR, qui servent d'étalon pour déclarer une discipline excédentaire, lorsque le pourcentage à l'année sur remplacements de courte et moyenne durée excède 6%. Ce pourcentage est bien en dessous de ce que nous revendiquons car que nous avons pu vérifier qu'en EPS nous ne fonctionnons pas en dessous d'un potentiel de remplacement inférieur à 10%

Nous savons tous que, de ces calculs vont dépendre, en grande partie, le nombre de postes aux concours de recrutements 2006 ainsi que la garantie d'une mobilité volontaire de tous, sur tout le territoire en 2006. La lutte pied à pied dans les établissements est toujours d'actualité.

Michèle CHARPIN
michele.charpin@snefsu.net



MAUVAIS DÉPART POUR LA FONCTION PUBLIQUE

La FSU a été reçue par le nouveau ministre de la Fonction Publique. Elle a exprimé ses principales revendications et sa volonté de voir aboutir concrètement certains chantiers.

La question de l'emploi public, notamment en réponse à Jean-François Copé, qui a déclaré dernièrement qu'il y aurait une diminution du nombre de fonctionnaires en 2006 (entre 16 000 et 21 000 emplois seraient supprimés), a été l'un des sujets évoqués. Pourtant la Fonction Publique devrait être exemplaire en matière de lutte contre le chômage.

La question des salaires, devrait être ouverte immédiatement, des négociations sur la reconstruction de la grille, avec en priorité la catégorie C, d'où la demande de retirer du prochain Conseil Supérieur de la Fonction Publique les projets de fusion des échelons E2 et E3, qui conduisent à une réduction importante de l'amplitude de carrière pour ces catégories.

Le ministère n'a pris aucun engagement, si ce n'est de reprendre les discussions sur les non titulaires dès juillet. Le premier Conseil Supérieur de la Fonction Publique aurait dû être l'occasion de la part du nouveau ministre d'entendre les revendications exprimées par les syndicats.

Quelle ne fut pas la surprise des syndicats, après que le ministre ait réaffirmé sa volonté de dialogue et d'écoute, d'apprendre que le gouvernement avait décidé de recourir aux ordonnances pour une partie du projet de loi soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique (Pacte Junior et report des limites d'âge pour les concours).

D'autre part, le ministère a maintenu à l'ordre du jour la fusion des échelons E2 et E3, et a confirmé que les négociations salariales ne débuteraient qu'à l'automne alors que l'ensemble des organisations syndicales avait demandé l'ouverture de négociations immédiates. Ce sont des changements significatifs de politique que les personnels attendent, ils se sont massivement exprimés dans ce sens dernièrement.

Ce gouvernement continuera-t-il à faire la sourde oreille ?

Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snefsu.net



CONTRATS CONTRE STATUTS

Au nom de la mise en conformité avec une directive européenne, visant à limiter la précarité des salariés, le gouvernement a choisi d'introduire la notion de contrat à durée indéterminée de la Fonction Publique. Le recrutement se fera sur CDD d'une durée limitée de 3 ans, renouvelable une fois. Au terme de cette durée de 6 ans, l'administration pourra proposer un CDI.

Ce dispositif, ne répond pas à l'objectif affiché de réduction de la précarité, et risque au contraire d'augmenter cette dernière en favorisant la rotation des contractuels. Mais surtout, il vise à créer une situation dérogatoire au statut de la Fonction Publique, qui précise que les besoins permanents de la Fonction Publique doivent être occupés par des titulaires, le recrutement de non titulaires ne peut l'être que pour des besoins occasionnels. Le CDI ne constitue pas une titularisation, et comme tout contrat se situe en dehors des règles communes aux fonctionnaires : appartenance à un corps, soumission à certaines obligations, reconnaissance de droits, déroulement de carrière, mobilité... Rien n'est dit sur les droits de ces personnels. C'est une entorse grave au statut de la Fonction Publique. Ce sont d'autres réponses que les précaires attendent. Le SNEP et la FSU réaffirment la nécessité d'un plan de titularisation pour les non titulaires qu'ils soient en activité ou au chômage (rappelons que 2005 est la dernière année du plan Sapin de résorption de la précarité).

D'autres mesures doivent être prises pour garantir le réemploi des non titulaires, les aides à la formation et stopper l'embauche de précaires.

Dominique DELIGNY

SALAIRES : INDEMNITÉ DE SOMMET DE GRADE

Lors des premières négociations salariales qui s'étaient traduites par une mesure unilatérale de 0,5 % de la valeur du point d'indice pour 2005, l'ancien ministre avait répondu aux revendications légitimes des fonctionnaires, par une campagne de désinformation visant à camoufler la situation salariale réelle des fonctionnaires.

C'est ainsi qu'il avait évoqué la fiche de paie moyenne des fonctionnaires dont le pouvoir d'achat ne cesserait d'augmenter même en l'absence de mesures générales, non seulement cette fiche de paie est virtuelle, mais celui qui n'a pas eu de promotion, n'a pas vu son pouvoir d'achat augmenté.

Les organisations syndicales avaient refusé de s'enfermer dans cette approche et répondu que la seule référence possible pour calculer l'évolution du pouvoir d'achat était celle de la valeur du point d'indice.

Ne pas faire référence à la valeur du point d'indice ne pouvait que conduire à un éclatement des solidarités collectives et à une disparition de la notion de carrière.

La progression dans les échelons ne traduit plus une évolution dans les carrières liée à l'ancienneté mais une compensation des pertes du pouvoir d'achat liée à la non réévaluation de la valeur du point d'indice au regard de l'inflation. C'est dans cet esprit, que le ministre avait été conduit à attribuer une prime aux collègues qui n'avaient plus de perspective de carrière et se trouvaient au dernier échelon de la classe normale ou de la hors classe depuis au moins trois ans (même indice du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2004). Le Décret vient de sortir. Cette indemnité exceptionnelle devrait être versée en une seule fois au titre de l'année 2005. Le montant de l'indemnité exceptionnelle est égal à 1,2 % du traitement brut annuel multiplié par la quotité de temps de travail de l'agent. Non seulement, elle ne correspond pas à nos mandats mais est particulièrement discriminatoire par rapport à d'autres collègues qui sont au 9ème ou au 10ème depuis plus de trois ans.

Le nouveau ministre a déjà répondu que les négociations salariales ne débuteraient qu'à l'automne alors que l'ensemble des organisations syndicales avait demandé qu'elles commencent dès juin. Le gouvernement ne doit plus faire la sourde oreille et entendre les revendications des personnels.

Dominique DELIGNY

INTÉGRATION DANS LE CORPS DES PROFESSEURS D'EPS

La CAPN d'intégration dans le corps des professeurs d'EPS aura lieu le lundi 27 juin. Tous les candidats seront immédiatement informés du résultat. 156 possibilités sont offertes pour cette année.



RAPPEL : PRESTATIONS FAMILIALES ET CAF

Circulaire FP/4 n°2078 du 23 août 2004 accessible sur le site du ministère de la fonction publique et de l'Etat par le lien suivant : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/communications/textes/23082004.htm>

Actuellement pour les agents de l'Etat, la plus grande partie des prestations familiales sont versées par l'Etat, quelques autres par la CAF. Pour simplifier ce dispositif et pour permettre aux services de gestion des ressources humaines de ne plus avoir en charge de nombreux dossiers individuels à traiter, le gouvernement confie aux CAF le soin de gérer l'ensemble des prestations familiales. L'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à ce transfert et surtout a dénoncé les 600 suppressions d'emplois (dont 216 à l'EN) annoncées, conséquences de ces mesures.

Le transfert à la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) de l'ensemble de la gestion des prestations familiales des fonctionnaires de l'Etat (sauf les DOM, COM et POM) a commencé le 1er janvier 2005 pour 180 000 agents hors éducation nationale (notamment pour les personnels du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et se poursuit à partir du 1er juillet 2005 pour le personnel de l'Education Nationale.

Le transfert des dossiers après mise à jour par l'intéressé a été fait par l'administration (rectorat) vers la CAF (celle de la résidence privée). Une notification de la CAF a dû confirmer «l'immatriculation du nouvel allocataire». L'intégralité des prestations familiales est versée par la CAF directement à l'intéressé, mensuellement le 5 du mois suivant. De ce fait, à partir du mois de juillet, elles n'apparaîtront plus sur la fiche de paie. En revanche, ce qui relève de l'action sociale individuelle (prestations d'action sociale «familiale» interministérielles) et le supplément familial de traitement restent gérés par les rectorats.

Il est donc important de vérifier que le transfert a été correctement fait. Si tel n'est pas le cas, contactez au plus vite le rectorat de l'académie dont vous dépendez.

ATTENTION : Pour les collègues mutés au mouvement inter 2005, il est impératif de prendre contact avec votre rectorat de départ, afin de vous assurer qu'il a bien informé la CAF de votre changement d'affectation.

Sophie DUQUESNE
sophie.duquesne@snepfsu.net



2012 : LE PARI D'UN AUTRE OLYMPISME ?

Depuis longtemps, le SNEP défend l'idée que l'EPS et le sport scolaire doivent contribuer à la construction d'une alternative humaniste pour le sport. Les 450 000 signatures recueillies autour de l'appel «Pas d'éducation sans éducation physique» portent aussi en partie cette exigence. Cependant, n'est-on pas en train de voir l'aventure sportive humaine tourner à la mésaventure du fait de l'accélération en particulier de la mondialisation libérale de nos sociétés ?

Après les années 60, il faut effectivement constater le passage progressif d'un Olympisme marqué par les rapports de force internationaux, la montée du tiers-monde, les illusions d'un sport socialiste, à un Olympisme marqué de plus en plus par la médiatisation, la marchandisation et l'intrusion des sponsors. Si les Jeux sont devenus pour une part une gigantesque machine économique et médiatico-idéologique, attisant certaines contradictions du phénomène sportif lui-même, ils restent aussi à l'image du monde et de sa diversité, une grande fête populaire, parfois enthousiasmante et encore généreuse.

Une question se pose alors : l'idée d'un autre Olympisme passe-t-elle par le soutien aux Jeux ou conduit-elle à les rejeter en bloc ? L'alternative n'est pas entre approbation sans critique et refus sans nuance. Certes on pourrait hypocritement attendre le 6 juillet pour reprendre ce débat mais pourquoi ne pas jouer le jeu maintenant et poser la question primordiale aujourd'hui : Quelles transformations proposer pour ces Jeux ? Pour sa part, le SNEP relève le défi d'un autre Olympisme. Des forces sociales existent en France, en Europe et dans le Monde pour transformer des JO. Le SNEP considère que des Jeux de 2012 peuvent être l'occasion de les rassembler dans l'action. C'est dans cet état d'esprit et porteur de cette démarche que le SNEP souhaite que la candidature de Paris pour l'organisation des JO de 2012 soit retenue par le CIO. Avec ambition mais aussi conscient de la difficulté et de l'ampleur de la tâche, le SNEP entend contribuer à la définition d'une ligne cohérente pour la transformation des Jeux dans toutes leurs dimensions : économique, idéologique et purement sportive.

Il avance d'ores et déjà quelques idées, qu'il soumet à la réflexion :

- La France devrait d'abord être exemplaire en matière d'éducation physique et sportive et de sport scolaire, comme elle devrait l'être pour le développement du sport populaire, ceci assorti des équipements et des financements nécessaires. Les besoins sont particulièrement criants à Paris et en Ile de France.

- Sur un plan plus sportif, la France devrait réaffirmer son intransigeance dans la lutte contre le dopage et la traduire par des actions concrètes. Le « tous dopés » est une capitulation et une posture inacceptables.

- Les Jeux ne doivent pas servir de diversion médiatique à la misère et à la violence du monde actuel.

- Les conditions - biologiques, psychologiques, sociales et éthiques - dans lesquelles peut se développer le sport comme possibilité d'un progrès humain, doivent faire l'objet d'un débat démocratiquement conduit.



- Un combat doit être mené sur les valeurs et la signification de l'événement pour permettre à celui-ci de s'installer véritablement sur le terrain de l'humanisme et de la solidarité. De ce point de vue, le sport et les Jeux ne doivent pas avoir pour fonction politique de donner l'illusion d'un champ d'activités où la démocratie régnerait et qui serait le reflet d'une société présentée comme «démocratique et égalitaire».

- Ce combat doit inclure une action nationale et internationale qui impose aux sponsors et aux médias une éthique et des obligations : totale liberté de la presse, accès des jeunes, des chômeurs, aide aux pays pauvres; les Jeux doivent être un moment incontestable d'égalité de dignité des pratiques et des athlètes, visant par exemple à mieux intégrer le sport des handicapés.

- Il nous semble aussi qu'il serait bon de réfléchir à un nouveau statut de la victoire et de la défaite, un nouveau rapport entre le gagnant et les perdants.

- Il faut imaginer un nouvel «Appel de Paris», fondé sur «la déclaration universelle des droits de l'homme», qui, s'inspirant de l'histoire de l'émancipation humaine et s'appuyant sur tous les mouvements qui l'incarnent aujourd'hui, propose des Jeux qui soient, dans l'esprit d'une authentique excel-

lence sportive humaine, un moment de solidarité concrète, une forme explicite de lutte contre les inégalités dans le monde, la faim, le sida, la dette, le racisme, le travail des enfants, la violence faite aux femmes, pour la Paix, le respect entre les peuples, le partage des richesses, le développement durable et la protection de l'environnement.

Le SNEP proposera aux enseignants d'EPS et à toutes les forces et institutions concernées de l'accompagner dans cette démarche, de l'enrichir de leurs propositions et de la faire vivre partout ensemble. D'ores et déjà, des pas en avant sont possibles dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire, et plus largement dans celui de l'école. Le SNEP s'emploiera à en développer les conditions.

Texte voté au Conseil Délibératif National du SNEP - FSU le 10 juin 2005 (38 pour - 0 contre - 3 abstentions)

COMMENT VA LE MONDE ?

Etats-Unis :

Un "Comité national des relations du travail" nommé par le président Bush ayant décidé de les priver de la protection des lois du travail américaines, les professeurs des universités de Yale et de Columbia aux Etats-Unis ont entamé une grève pour obtenir le droit de former un syndicat. En juillet 2004, ce Comité, la National Labor Relations Board (NLRB), a privé le corps enseignant universitaire et les assistants chercheurs du droit de s'organiser dans les universités privées. En cela, la NLRB a suivi l'initiative des directeurs des universités de Yale et de Columbia qui ont mené un combat national contre les syndicats universitaires. Ces derniers ont remis à leur administration une Déclaration des principes relatifs au droit d'organisation et au droit à la liberté académique, ainsi qu'à l'importance du travail en milieu universitaire.

Taiwan :

Les enseignants exigent le droit d'organisation
Sous l'égide de la National Teachers' Association (NTA), les enseignants, de l'école élémentaire jusqu'à l'université, ont réclamé le droit de former des syndicats, droit pour lequel ils se battent depuis 1991. Le Conseil National du Travail (CLA) estime que le droit d'organisation pourrait être accordé aux enseignants, moyennant des conditions restrictives, telles l'interdiction d'entamer une grève... Cette condition est évidemment inacceptable pour le syndicat NTA.

Quand le référentiel «grandes salles» booste les luttes !

C'est ce que nous prouve l'extrait ci dessous de la contribution de Pierre-Yves Pothier, du SNEP Vendée :
« Il aura donc fallu 10 années de travail permanent pour obtenir des équipements sportifs intra-muros AMBITIEUX au collège E.HERRIOT à la Roche sur Yon, projet qui devient de fait emblématique aussi bien dans notre département que dans notre région. »

Un peu d'histoire et beaucoup de procédures

Une présence assidue du SNEP à chaque CDEN (Conseil départemental de l'Education Nationale); un effort de pédagogie pour convaincre les plus crédules ou les plus mal intentionnés (...) et pour que le plus grand nombre dépasse les clivages politiques. Des rencontres régulières avec les services du conseil général (et pour l'anecdote vente de documents SNEP «les grandes salles pour l'EPS»); avec l'IA et le coordonnateur EPS (et vente également du document SNEP); avec le préfet, à la demande du SNEP, sous forme de délégation comprenant parents d'élèves et enseignants d'EPS du collège; avec les représentants de la mairie de La Roche (hostile au projet pour des raisons politiques). Echanges épistolaires entre le SNEP et le Président du conseil Général afin d'éclaircir la politique menée en matière d'investissements sportifs dans le département. Efforts relayés par une nouvelle équipe d'enseignants d'EPS qui organise une chaîne humaine allant du Conseil Général à la préfecture passant par la mairie et par le coordonnateur EPS du département qui a participé activement à la formalisation du projet. Et...enfin le nouveau maire de la Roche sur Yon (remplaçant M. Auxiette devenu Président du Conseil Régional) et représentant la mairie au CDEN, qui décide de se désister du recours en annulation qu'il avait déposé à l'encontre du permis de construire des équipements sportifs. Avions-nous été entendus lors des séances du CDEN précédant son mandat ?

Le bout du tunnel

Tous ces efforts n'ont pas été vain...car ce projet financé entièrement par le conseil général de Vendée pour un collège public n'est pas anecdotique, loin s'en faut. Le coût de cette opération s'élèvera à 3.8M ? TTC et les constructions seront réalisées dans l'enceinte même du collège qui sera totalement rénové. Les travaux de démolition vont démarrer en mars 2005 permettant une livraison en septembre 2006. Les maîtres d'œuvre, grâce aux documents édités par le SNEP, sont les enseignants d'EPS et le coordonnateur EPS du département.

Argumenter et convaincre sans perdre son âme

Durant toutes ces années, il a fallu démontrer qu'un tel projet n'est pas pharaonique mais repose bien sur un réel besoin ; calculer les unités de travail nécessaires au regard du nombre de classes,

du nombre de plages horaires disponibles; démontrer que la perte de temps est néfaste pour une pratique physique, sportive et scolaire et qu'elle a un coût. (50 000 € de car par an pour se rendre sur des installations municipales trop éloignées); relayer les collègues de l'établissement sur des tâches plus administratives et revendicatives; rester sur le terrain technique et l'alimenter d'arguments pédagogiques, et s'appuyer encore et toujours sur les textes de loi (loi sur le sport, circulaire de mars 1992...) Cependant, pas question, pour nous de jouer les candidates et nous l'avons toujours affirmé... Cette démarche volontariste du Conseil Général doit s'appliquer au delà de la ville de La Roche sur Yon. Là est le vrai challenge et la vraie équité entre tous les élèves au regard du service public d'enseignement de l'EPS.

Des équipements ambitieux

Sortira de terre un complexe d'une surface totale de 3000 m2. La surface utile sera de 2688m 2 comprenant 2238 m2 de surface de jeux et donc 450 m2 de vestiaires et salles de stockage. 4 salles seront disponibles :

- 1/ salle de type C de 47x24 pour une surface de 1128 m2 sera dévolue au HB (1 terrain) / BB(3 terrains) / VB (3 ou 4 terrains) et sans doute Badminton (7 terrains).
- 2/ salle de type B de 30x18 pour une surface de 540 m2 sera dévolue au BB (nombreux panneaux de autour du terrain central), VB (3 terrains) et tennis de table.
- 3/ salle polyvalente de 20x15 de 300 m2 pouvant être séparée en 1/3, 2/3 recouverte de tapis utilisée pour la pratique du combat et de la danse d'un coté et de la musculation de l'autre.
- 4/ salle spécialisée de gymnastique de 270 m2.

Que retenir de cette expérience ?

- Les équipements sportifs sont l'affaire de la profession dont le SNEP fait partie intégrante.
- Il est de la responsabilité de la profession et du SNEP de rappeler aux collectivités territoriales, où sont leurs responsabilités.
- Le SNEP est un partenaire indiscutable de ce type de projet de part les compétences qu'il accumule tant au plan technique, administratif que pédagogique.

Mais souvenons-nous aussi, que la patience et la diplomatie sont des vertus ô combien nécessaires

même si elles ne sont pas suffisantes.

La rédaction du référentiel «salles spécialisées et semi spécialisées » est pratiquement terminée. Nous en sommes au stade des relectures et corrections. Sa sortie est prévue dans le courant du 1er trimestre de la rentrée 2005/ 2006. Ce nouvel outil tant attendu devrait se traduire par un progrès considérable du nombre et de la qualité des constructions intra-muros.

Prenez des forces pendant les vacances pour ce nouveau challenge !

Martine LE FERRAND
martine.leferrand@snepsu.net



Concours de recrutement 2006

Les conditions d'inscription aux concours – session 2006 – ont été publiées au BO spécial 6 du 16.6.05

L'inscription s'effectue par Internet :
<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2/default.htm>

Inscription : du 15/09/05 au 27/10/05 avant 17 heures, heure de Paris.

Confirmation de l'inscription : du 3/11/05 au 15/11/05 avant 17 heures, heure de Paris.

Les programmes de l'admissibilité (écrits) de l'agrégation externe EPS et du CAPEPS externe session 2006 sont modifiés : BO spécial N°5 du 19 mai 2005

Non titulaires

Le plan de résorption de la précarité (plan Sapin) est arrivé à son terme en 2005, les concours réservés et examens professionnels ne sont donc pas reconduits. Malgré la pression des organisations syndicales, le ministère de la fonction publique qui étudie de nouvelles formes de gestion pour les non titulaires qui pourraient inclure des possibilités de formation pour ceux-ci, se refuse à envisager le recours à un nouveau plan de titularisation.

Le CAPEPS 3ème voie n'est pas ouvert pour la deuxième année consécutive.

Les concours internes qui représentent une des voies promotionnelles des titulaires restent donc en même temps la seule voie de recrutement des non titulaires.

EMPLOIS DES STAPS :

l'enquête de l'ONMAS contredit JF LAMOUR

Interrogé le 27 octobre par la commission des finances et de l'économie de l'Assemblée Nationale, Jean François LAMOUR déclarait : « Il y a 50 000 jeunes qui ne trouvent pas de débouchés en STAPS. Le MJSVA a réalisé durant le même temps un gros effort sur la formation des éducateurs sportifs. Les STAPS forment des éducateurs polyvalents, alors que ce sont des éducateurs spécialisés qui trouvent du travail. »

La représentation qu'a le ministre, des STAPS, est erronée. Le rapport de l'Observatoire National de l'Animation et des Sports (ONMAS) sur l'insertion professionnelle des diplômés STAPS contredit quelque peu les propos ministériels. En effet, les conclusions de l'enquête prouvent que le taux de chômage est très faible, quelle que soit la filière, à l'exception des 3èmes cycles, comme le montre le tableau ci-dessous concernant les étudiants interrogés et diplômés en 2001 :

	Mars 2001	Mars 2002	Mars 2004
Titulaires de la filière « éducation et motricité »	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle)	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (3 ^{ème} cycle)	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - hors Brevet Professionnel	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - Brevet Professionnel	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - Brevet Professionnel (hors JEPS)	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - Brevet Professionnel (hors JEPS) - hors JEPS « activités pugilistiques »	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - Brevet Professionnel (hors JEPS) - hors JEPS « activités pugilistiques » - hors JEPS « activités physiques pour tous »	100%	100%	100%
Titulaires de la filière « éducation et motricité » (hors 3 ^{ème} cycle) - Brevet Professionnel (hors JEPS) - hors JEPS « activités pugilistiques » - hors JEPS « activités physiques pour tous » - hors JEPS « activités physiques pour tous » (hors JEPS « activités physiques pour tous »)	100%	100%	100%

Ces chiffres sont fort éloignés de ceux annoncés par J.F. LAMOUR. Ce sont même les titulaires de la filière « éducation et motricité » qui trouvent le plus d'emploi et pas exclusivement dans le secteur public. Des arguments qui contrent le ministre en charge des sports. Ce dernier pourra ajouter que ce sont des STAPS qui possèdent un brevet d'Etat ou un brevet professionnel. Cette enquête montre bien qu'un système n'est pas meilleur que l'autre, que ce soit en terme de formation ou de débouchés professionnels. Au Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, les extrêmes existent aussi : 100% de débouchés pour les titulaires de BEES 1^{er} tels que les métiers de la forme,... alors que les titulaires du Brevet Professionnel JEPS « activités pugilistiques » du CREPS d'Ile de France passent un autre BP (activités physiques pour tous) afin de trouver un emploi....

Plutôt que de raviver ou d'entretenir des querelles stériles entre ces deux services publics de formation (SPF), ces derniers devraient au contraire se rapprocher afin de créer le grand service public de formation des APS et du sport initialement prévu dans la loi de 1984 afin d'harmoniser l'offre au niveau national et éviter ainsi la concurrence entre SPF. La réforme des diplômes de niveau III et II au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ne serait-elle pas l'occasion rêvée de proposer des diplômes de spécialistes, pour élargir l'offre de formation et ne pas concurrencer ceux qui existent ailleurs, en gardant comme objectifs la formation et l'emploi ?



Sébastien GAUTIER
sebastien.gautier@snefpsu.net

Professeurs d'éducation physique et sportive
Membres des Jurys au Baccalauréat ponctuel session 2005
Lycée Albert Camus 92270 Bois-Colombes

Bois-Colombes, le 16 juin 2005

Objet : cas particulier au baccalauréat ponctuel en EPS

**A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
s/c de Madame Le Proviseur du Lycée A.Camus**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de la session du baccalauréat ponctuel qui s'est déroulée au Lycée Albert Camus à Bois-Colombes le mardi 17 mai, une candidate inscrite pour les épreuves de badminton et d'athlétisme s'est présentée dans une tenue vestimentaire inadaptée pour passer les épreuves sportives. Elle était vêtue d'une tunique longue, d'un voile islamique et portait sous sa tunique un pantalon et des chaussures de sport.

La présidente du jury badminton s'est opposée au passage de cette candidate en s'appuyant sur les règles indiquées sur la convocation des candidats à savoir : « tenue de sport obligatoire ». Un rapport de la présidente du jury ainsi qu'un écrit de la candidate ont été joints au dossier et transmis à l'inspection d'académie.

Nous savons en vertu de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004 et du paragraphe II.2.3 que les candidats passant des examens et concours de l'éducation nationale ne sont pas concernés par l'interdiction du port de tout signe d'appartenance religieuse. Par contre le même paragraphe précise : « ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de la sécurité... »

Or, nous estimons que cette candidate n'était pas en sécurité pour passer ses épreuves sportives en raison notamment de sa longue tunique.

Nous souhaitons donc dire notre étonnement quant à la décision que vos services ont pris de faire passer cette candidate en session extraordinaire, estimant que l'interprétation du texte sus nommé pouvait nous donner raison.

Nous exécuterons bien sûr les ordres donnés par notre hiérarchie mais il nous semble important de souligner la responsabilité que vous prenez tant à l'égard de la sécurité de la candidate que de la mise en cause des exigences particulières à notre discipline concernant la nécessité de porter une tenue sportive adaptée.

Une telle décision n'est pas de nature à faciliter la mission éducative que nous remplissons au quotidien avec nos élèves. Au sein de celle-ci l'exigence de règles spécifiques (notamment en matière de tenue et de sécurité) a déjà bien du mal à être respectée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

P.S.: Copie de ce courrier adressé à M. Le Recteur et à M. Le Ministre de l'Education Nationale

FORUM 2005 CONDITIONS FINANCIERES

Pour les syndiqués

Transport

Train : remboursement sur la base SNCF 2e classe (pensez aux billets de réduction, familles nombreuses, Prem's...!) : www.sncf.com

Voiture : 0,21€/km (minimum 3 personnes : à organiser avec votre SNEP académique)

Pas de remboursement RATP.

Restauration :

seuls les repas du midi sont pris en charge.

Hébergement :

Il est souhaitable de privilégier l'hébergement militant/familial.


Néanmoins le SNEP vous donne la possibilité d'être hébergé les nuits des 4 et/ou 5 novembre.

Les non-syndiqués ont également la possibilité de s'inscrire aux repas et hébergements sans prise en charge financière de notre part (contacter Corinne au 01.44.62.82.23 ou peda@snepfsu.net).

Un site dédié au Forum est à votre disposition (programme prévisionnel, fiches d'inscription, de souscription, liste des soutiens...) et régulièrement mis à jour.

<http://www.snepfsu.net/forum/index.html>

(Changement : le Forum commencera à 10h30 le vendredi 4 novembre.)



4,5-6 novembre 2005
Cité internationale universitaire de Paris
Forum International de l'Éducation Physique et du Sport
International Forum of Physical Education and Sport

INSCRIPTION

A RETOURNER AU SNEP - Forum 2005 - 78 rue des Rondeaux, 75020 Paris

NOM
PRENOM
ACADEMIE
ADRESSE PERSONNELLE
.....Tel.
Mét.

DROITS D'INSCRIPTION

Libeller le chèque à "SNEP" CCP 10 755 20 Z PARIS

syndiqué(e) : 30€
 étudiant(e) : 10€
 non syndiqué(e) : 50€
 inscription prise en charge par une institution* : 100€

*Circonscriptions :

Je désire être hébergé(e) le(s) : 4 novembre 5 novembre
Je prendrai le(s) repas du midi du(x) :
 4 novembre 5 novembre 6 novembre

Hébergement militant : je peux héberger personnes

Le transport, l'hébergement et les repas du midi sont pris en charge par le SNEP pour les syndiqués (voir conditions financières)

L'EPS C'EST LA SANTE, EN FAIRE C'EST LA CONSERVER!

Une dépêche AFP nous apprend que le sport et les activités physiques et sportives réduisent les risques de développer un cancer du sein ou du colon, ainsi que l'ont souligné les spécialistes lors du congrès Eurocancer qui s'est tenu dans la semaine du 20 au 25 juin.

Les résultats sont "convaincants" dans ces deux cas et "probables" pour les cancers du poumon et de l'endomètre. La réduction du risque peut aller de 30 à 50%. L'activité sportive pourrait jouer sur les hormones, sur le système immunitaire et dans tous les cas diminuer l'obésité (qui comme le relèvent les experts jouerait un rôle particulièrement important dans l'augmentation du risque de cancer du colon et du sein).

Nombre d'organisations de santé publique ont fait des recommandations concernant l'activité physique et la prévention des cancers, pour préconiser 30 minutes au moins et même de préférence 45 minutes d'activité physique quotidienne.

Alors qui sont les modernes :

Un gouvernement qui veut optionnaliser l'EPS offerte pour tous ou le SNEP et les collègues qui se battent pour augmenter les horaires et améliorer les conditions de travail ?

A vous de conclure.



Réflexe Épargne **CASDEN**

**Et si votre épargne
vous aidait
à emprunter ?**

► **Une épargne** sûre, souple et disponible.

► **Un crédit** à taux réduit.

Renseignez-vous auprès de :

- votre Délégation Départementale **CASDEN**
- l'agence Banque Populaire de votre choix
- par téléphone au 0 826 824 400 (0,152 euro TTC/mn)
- sur www.casden.fr

